



FONGICIDE VIGNE ANTI-OÏDIUM ET BLACK-ROT



TEBUCONAZOLE  
NOUVELLE  
FORMULATION  
430 SC  
ultra-concentree

# STARPRO®

**Question concentration,  
une étoile est née**

**Une formulation concentrée  
au service de votre vigne**

NOUVELLE  
FORMULATION  
430 SC

*Qualité de formulation  
Excellente sélectivité  
Facilité de mélange  
Moins 30 à 50%  
d'emballage*

DE SANGOSSE  
**ino**  
protection

La protection est dans notre nature

DE SANGOSSE 

[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

DE SANGOSSE - BONNEL - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



# STARPRO®

Fongicide liquide contre les maladies de la vigne



## Avantages

- **Formulation (SC) très concentrée** : 430 g/l de tébuconazole, STARPRO® se caractérise par sa haute performance d'efficacité, sa diffusion systémique (pénétration et répartition régulière dans les organes végétaux traités), sa polyvalence et sa durée de protection.
- **Économie d'emballage, de manipulation, de rinçage et de gestion des bidons vides** : vous gagnez entre 30 à 50% d'emballage par rapport à la concentration des autres tébuconazoles EW du marché.
- **Excellente sélectivité** sur tous les cépages.
- **Protection pendant 14 jours** (se référer aux recommandations émises dans les bulletins du BSV).
- **Fongicide polyvalent efficace contre** : oïdium, rougeot parasitaire, black-rot.
- Action **préventive et curative** du tébuconazole.

## Mode d'action

Le tébuconazole agit au niveau de la membrane du pathogène en inhibant la biosynthèse de l'ergostérol par blocage du processus de déméthylation. Ainsi que les autres triazoles, le tébuconazole appartient au groupe des Inhibiteurs de la Biosynthèse des Stérols. Le FRAC (Fungicide Resistance Action Committee) a classé le tébuconazole et les autres triazoles dans le groupe IDM (Inhibition de 14  $\alpha$ -déméthylase), IBS groupe I.

Afin de diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est conseillé de se conformer aux recommandations suivantes :

- La mise en œuvre de programmes de traitements<sup>(1)</sup> à doses réduites doit être prohibée car elle a pour conséquence une augmentation de la pression de sélection, phénomène qui peut conduire à la sélection de souches résistantes.
- Alternier des produits à mode d'action différent ou utiliser des spécialités associant des substances actives à mode d'action différent.

## Recommandations d'utilisation

Usage	Dose L/ha	Applications nombre max/an	DAR	DRE	ZNT
Oïdium, rougeot parasitaire	0,25 L/ha	3	14	48 h	5 m
Black-rot	0,2 L/ha	3	14	48 h	5 m

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

Après un stockage au froid, agiter avant emploi.

**Contre l'oïdium**, privilégier les applications de STARPRO® à 0,25 L/ha aux deux périodes de grande sensibilité de la vigne :

- dès le stade 3 feuilles (lutte contre les drapeaux),
- en préventif en encadrement de la floraison pour protéger l'ensemble des baies, du stade boutons floraux séparés (BBCH 57) au stade fermeture de la grappe (BBCH 79).

**Contre le rougeot parasitaire**, appliquer STARPRO® à 0,25 L/ha.

**Contre le black-rot**, appliquer STARPRO® à 0,2 L/ha.

Limitier à 3 applications non consécutives par an et par parcelle de vigne l'ensemble des substances actives appartenant à la famille des IDM.



**STARPRO®** : AMM n° 2110168. Composition : 430 g/L de tébuconazole. Classement : Attention, H361d, H411. Formulation : SC Suspension Concentrée. ®Marque déposée ROTAM AGROCHEMICALS EUROPE. Pour les usages autorisés, doses, conditions, restriction d'emploi, se référer impérativement à l'étiquette et respecter strictement les préconisations.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Fiche de sécurité STARPRO® disponible en consultant le site : [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

DE SANGOSSE - Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse - Tél. 05 53 69 36 30 - [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

Agrément n°AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel  
S.A.S. au capital de 9 828 225 euros - 300 163 896 RCS Agen - n° TVA intracommunautaire FR 57 300 163 896

DE SANGOSSE

